



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 20 :**

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION DE L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ET PAYSAGERE, ENTRE RAVEZIES ET SAINTE GERMAINE, SUR BRUGES ET LE BOUSCAT

**Séance ordinaire du 20 juin 2017**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 20 Juin 2017

**Nombre de Conseillers en exercice : 35**

**Membres présents : 27**

**Absent : 1**

**Excusés : 7**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Virginie MONIER (Philippe VALMIER), Bérengère DUPIN (Denis QUANCARD), Thierry VALLEIX (Didier BLADOU), Sébastien LABAT (Sandrine JOVENE), Géraldine AUDEBERT (à Emmanuelle ANGELINI), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (Alain MARC)

**Absent :** Jean-Bernard MARCERON

**Secrétaire :** Françoise COSSECQ

**DOSSIER N° 20 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION DE L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ET PAYSAGERE, ENTRE RAVEZIES ET SAINTE GERMAINE, SUR BRUGES ET LE BOUSCAT**

RAPPORTEUR : Bernard Junca

Bordeaux Métropole propose aux communes du Bouscat et de Bruges un projet de convention pour l'aménagement d'une voie de déplacement doux et paysager.

L'opération consiste à aménager la voie ferrée désaffectée ou le bas de talus entre la place Ravezies et la future halte Le Bouscat-Sainte Germaine, en passant par la station « La vache » du tram-train, tenant compte du contexte naturel. L'objectif est de développer un projet paysager intégrant les déplacements doux (piétons/deux roues), sur un linéaire de l'ordre de 3,3 km, réparti sur le territoire des communes du Bouscat et de Bruges.

Les communes ayant transféré la maîtrise d'ouvrage des travaux à Bordeaux-Métropole, la présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement du fonds de concours à Bordeaux-Métropole par les Villes du Bouscat et de Bruges pour effectuer les travaux liés à cette opération.

L'estimation des travaux, au stade programme et pour une première phase autonome (voie verte, aménagements paysagers simples, éclairage, deux accès supplémentaires et mobilier) est de l'ordre de 1,2 à 1,4 Millions d'euros TTC, à cela s'ajoute du foncier estimé à 200 000 €, avec un coût de gestion ultérieur de l'ordre de 10 000 € HT/an pour 3,2 ha, par simple fauchage.

Une première phase de travaux se déroulera en 2017, dans le cadre du contrat de co-développement, 200 000 € de travaux étant inscrits à cet effet. La prolongation des travaux pourra être envisagée au contrat de co-développement 2018-2020 des deux communes.

Un fonds de concours d'un montant de 50 000 € sera versé par la Ville à la Métropole.

L'opération est inscrite au Contrat de Co développement pour un montant de 250 000 € et une étude de faisabilité à hauteur de 50 000€ est déjà réalisée.

L'estimation de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux prévus au Codev 3 s'élèvera donc à 200 000 € TTC selon la répartition suivante :

- Bordeaux Métropole..... 100 000 €
- Commune de Bruges .....50 000 €
- Commune du Bouscat .....50 000 €

En conséquence, il est proposé de signer une convention tripartite afin de définir les modalités de la participation financière de la commune au projet de la liaison douce et paysagère, dont le projet est annexé à la présente délibération.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

**VU** l'article L. 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de convention entre la Métropole et les communes du Bouscat et de Bruges ci-annexé,

Considérant l'intérêt pour les usagers et la collectivité d'améliorer l'intermodalité des modes de transports et développer les modes de transports alternatifs,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
34 voix POUR**

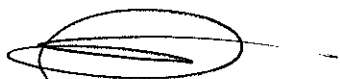
**Article 1 :** Accepte le principe de la participation de la commune à la création de ce nouvel itinéraire de déplacement doux,

**Article 2 :** Accepte le principe de coordination de l'opération par la Métropole,

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le 20 juin 2017

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a short vertical line at the end.

Patrick BOBET

